



Auxiliaires de la Ville de Montréal de moins de 5 ans d'ancienneté

MODIFICATION DES PRIMES DU RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE VIE DE BASE, ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION PAR ACCIDENT (DMA) ET INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Notre régime d'assurance collective se renouvellera le **1^{er} janvier 2022**, auprès de notre assureur **SSQ Assurance après une garantie de taux de 12 mois** qui avait été négociée à la suite de la dernière mise en marché complète effectuée en 2021. La tarification a été **réévaluée** en fonction de différents facteurs dont les réserves pour demandes de prestations en cours, les réserves pour exonération des primes, l'ajustement des tables de taux, la baisse des taux d'intérêt et la **variation démographique** du groupe depuis 12 mois.

Vous trouverez donc ci-dessous un tableau vous quantifiant l'impact par paye (52 payes) pour différents salaires ne touchant que les auxiliaires de moins de 5 ans :

Salaire hebdomadaire moyen	Prestation mensuelle établie à	Prime totale avec assurance vie	
		2021	2022
Jusqu'à 440 \$	950 \$	2,90 \$	3,02 \$
441 \$ à 640 \$	1350 \$	3,95 \$	4,13 \$
641 \$ et plus	1900 \$	5,39 \$	5,65 \$

La prime liée à l'invalidité longue durée varie suivant la prestation mensuelle établie et est calculée selon le salaire moyen des douze (12) dernières semaines.



Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du FSMA, au 514 842-2442, du lundi au vendredi inclusivement.